

Conseil de Ville - DELEMONT
Groupe CS+POP

Delémont, le 28 avril 2008

Question écrite

A propos du fond communal des digues

La taxe sur les digues a été augmentée de puis cette année, afin de pouvoir financer les importants travaux destinés à limiter les risques d'inondation en ville de Delémont. Avant que ces travaux commencent et afin d'avoir une vision claire du financement, nous aimerions connaître différents aspects du financement et de l'utilisation de ce fonds.

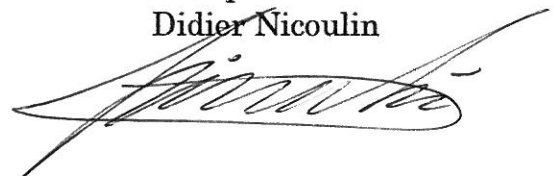

- Qui est astreint au paiement de cette taxe ?
- La taxe est-elle obligatoirement liée à la taxe immobilière ?
- Qui bénéficie d'une exemption de cette taxe ?
- Quelles sont les imputations internes qui sont à charge du fond des digues (prestations des employés des TP, maître digueur...)?
- Quels sont les travaux réalisés ces 5 dernières années et sur quels cours d'eau ?

La connaissance de ces éléments permettra au Conseil de Ville de prendre une décision en toute connaissance de cause lorsque le crédit lié à la carte des dangers de la Sorne lui sera soumis.

Groupe CS+POP
Didier Nicoulin



M. D. Grim

Yae (111)